



Commission Risques majeurs
> 20 janvier 2023
DREAL-UD38

Ordre du jour

9h30-9h45 : Accueil Tour de table et Introduction

9h45 10h00 : Bilan des actions 2022 de la commission Risques majeurs par Corinne Thievent

10h00 - 10h15 : Présentation par Valentin Forand des résultats du questionnaire de REX des actions autour du 13 octobre 2022

10h15 - 10h30 : Présentation par Boris Vallat du REX Inspection de l'accident d'ARKEMA Jarrie en date du 10 novembre 2022 et échanges

10h30 - 10h40 : Présentation par Boris Vallat du REX sur la CSS chez Framatome à Jarrie en octobre 2022 et échanges

10 h 40 - 11h00 : Présentation par Corinne Thievent des objectifs et du planning de la campagne régionale Les bons réflexes prévue à l'automne 2023

11h00 - 11h50 : Quel programme d'actions 2023 pour la commission Risques majeurs du SPPPY (qui sera présenté en plénière SPPPY le 20 février 14 h merci de bloquer d'ores et déjà cette date), échanges et consolidation du programme 2023

11h50 - 12 h : Conclusion

Unité Départementale (UD) Isère (I)



PIEYRE Mathias
Chef d'UD

Tél. 04 76 69 34 45

NOM Prénom

Assistant administratif en charge de la logistique et des affaires générales
Tél. 04 76 69 XX XX



Cellule culture du risque et qualité de l'air

Cheffe de la cellule, animatrice du SPPY

THIEVENT
Corinne
04 76 69 34 46

- Assistante administrative de la cellule et des subdivisions T3/T4
NOM Prénom 04 76 69 34 21
- Chargée de mission Qualité de l'air et santé
DELOÈME Marion..... 04 76 69 34 12



Pôle Seveso / plateformes

Chef de pôle Adjoint au chef d'UD

VALLAT
Boris
04 76 69 34 11

- Assistante administrative du pôle
CAJON Nathalie.....04 76 69 34 84
- Inspecteurs
BRENNEVAL Léa04 76 69 34 02
CHEKROUN Esther04 76 69 34 07
GHELMi Guillaume.....04 76 69 34 25
GIBERT Stéphanie.....04 76 69 34 16
VALLEIX Clotilde.....04 76 69 34 36
NOM Prénom04 76 69 34 XX



Pôle Contrôles Techniques Sol et sous-sol

Cheffe de pôle Adjoint au chef d'UD

SCHRIQUI
Cécile
04 76 69 34 22

- Assistante administrative du pôle
ANANNA Sarah04 76 69 34 38
- Chargée d'instruction
REVOL Catherine04 76 69 34 19
- **Unité contrôles techniques**
- Chef d'unité
ROUGIER Béatrice.....04 76 69 34 82
- Opérateurs Contrôles Techniques
BARTHELEMY Pierre.....04 76 69 34 83
CANU Yannick.....04 76 69 34 88
MOREY Julie04 76 69 34 35
- **Unité AP canalisations**
ESCOFFIER Ronan.....04 76 69 34 31
CLOIX Romain04 76 69 34 58
- **Unité sol et sous-sol**
- Chef d'unité
DELLA-ROSA Gilles.....04 76 69 34 23
- Inspecteurs
BESSON Carole04 76 69 34 29
KAEPPELIN Louis.....04 76 69 34 17



Pôle Territorial

Chef de pôle Adjoint au chef d'UD

GABET
Bruno
04 76 69 34 40

- Assistantes administratives du pôle
TRUONG Isabelle.....04 76 69 34 27
MARZANO Gina.....04 76 69 34 87
- **Secteur Nord**
- Chef de la subdivision T1
NOM Prénom04 76 69 34 47
- Adjoint au chef de la subdivision T1
NOM Prénom04 76 69 XX XX
- Chef de la subdivision T2
BRUN Benjamin04 76 69 34 24
- Adjoint au chef de la subdivision T2
LAVABRE Guillaume.....04 76 69 34 37
- Chef de la subdivision T6
Elise CHARLIER.....04 76 69 34 14
- Adjoint au chef de la subdivision T6
GBEHIRI Gérard.....04 76 69 34 20
- **Secteur Sud**
- Chef de la subdivision T3
TAIN Christelle.....04 76 69 34 30
- Adjoint au chef de la subdivision T3
NOM Prénom04 76 69 XX XX
- Chef de la subdivision T4
BRECHEISEN Julia.....04 76 69 34 32
- Adjointe au chef de la subdivision T4
LAMBERT Alexandra04 76 69 34 77
- Cheffe de la subdivision T5
CHENEBAUX Sophie04 76 69 34 48
- Adjointe au chef de la subdivision T5
NOM Prénom04 76 69 34 XX
- Inspecteur des Installations classées sur le secteur Sud
CAYRON Hélène04 76 69 34 09

Réseau qualité

- ★ : pilote de processus
- ★ : auditeur interne
- ★ : correspondant

Agents localisés à Grenoble

courriel : ud-i-deal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr
Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

1 – Bilan des actions 2022 de la commission

- > Plusieurs réunions en 2022 réunissant des acteurs du territoire :
 - 8 février , 7 avril 2022
 - 19 mai, 16 juin, 7 juillet et 15 septembre 2022

> Projet lettre numéro 2 actions de l'Inspection (report 2023)

> Participation aux demi-journées de formation du personnel métropolitain sur la sécurité avec GAM (printemps 2022)

> Action annuelle les bons réflexes fin novembre 2022 avec l'organisation de 3 webinaires gestion de crise en partenariat avec APORA SPIRAL et ATRISC

Lien vidéo :

> Préparation de la campagne Les bons réflexes 2023 (2 réunions spécifiques pour les industriels et 1^{er} GT Documents réglementaires)

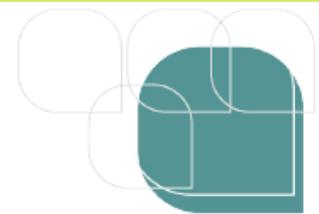
> **Programme local en lien avec le 13 octobre et Tous Résilients**

1 – Bilan des actions 2022 de la commission



Le Résilience Tour en 2022

12 étapes, 25 opérations, 70 partenaires



LE PROLOGUE

Le 6 octobre 2022, journée de lancement en présence du préfet dans la Drôme lors de la Matinale de l'IRMa « intercommunalités et gestion de crise »
643 participants, 100 en présentiel

L'ETAPE ISERE
menée sous l'égide du SPPPY
11 opérations – 385 participants
(hors congrès des maires de l'Isère)



LES PARTENAIRES
5 partenaires nationaux
65 partenaires locaux



Du 10 au 16 octobre 2022

DES ACTIONS PARTICIPATIVES ITINERANTES STANDARDISEES

Illustrations avec 2 outils :

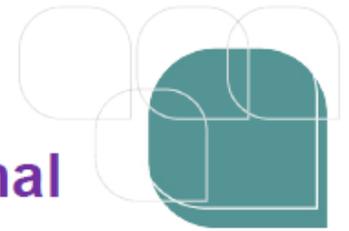
13 simulations sur 6 étapes – 276 participants
4 Théâtre Forum sur 3 étapes - 270 participants

LES ETAPES
12 étapes, 25 opérations
territoriales,
près 2000 personnes
touchées



Le Résilience Tour

Une opération labellisée par l'Etat au niveau national



- A l'instar du mythique TOUR DE FRANCE, une offre itinérante d'actions "standardisées" de sensibilisation sillonnant le territoire
 - Contribution de l'IRMa à l'opération lancée par l'Etat « *Tous résilients Face aux risques* »
- **4 publics cibles** : le grand public ; les élus locaux ; les publics captifs (jeunes, salariés, usagers des ERP etc.), les scolaires.
- Différentes étapes impliquant **des partenaires institutionnels nationaux**.
- **L'implication essentielle de partenaires locaux** impulsée en particulier par les préfets, les maires et d'autres opérateurs territoriaux.
- **Des médias locaux accompagnateurs** de la promotion du RESILIENCE TOUR

UN MÊME OBJECTIF

Préparer les populations et les responsables locaux à faire face aux risques, renforcer leur pouvoir d'agir, développer leurs capacités d'adaptation pour être acteurs sur leur territoire.

UNE CHARTE, DES VALEURS

Favoriser la participation civile et citoyenne

Promouvoir l'action citoyenne responsable

Fédérer les acteurs des territoires

Respecter les valeurs de la journée nationale de la résilience véhiculées par l'Etat

Le Résilience Tour 2022 en Isère

12 actions territoriales du 12 au 15 octobre

Pour qui ?

- Le grand public, les élus locaux, les scolaires, les salariés

Avec quels outils ?

- Théâtre forum « Accord mineur pour risques majeurs »
 - **3 représentations pour deux publics cibles : 180 scolaires et 50 salariés**
- Balades urbaines sur le risque inondation dans la métropole de Grenoble
 - **4 balades pour le grand public sur 2 parcours itinérants : 58 participants**
- « Dompter le torrent du Manival, l'impossible pari ? »
 - **1 sentier de découverte du torrent du Manival : 51 participants**
- Ateliers d'information et de formation
 - **2 ateliers à destination des responsables et décideurs locaux : 70 participants**
- Des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de l'Isère en première ligne face à la crise.
 - **1 simulation de crise sur table pour 30 participants**
- Stand au congrès des maires de l'Isère
 - **2 000 participants non comptabilisés dans les indicateurs**

BUDGET GLOBAL INDICATEURS ECONOMIQUES

Budget sur 12 opérations : 37 800 €
Dépenses directes (factures) : 20474 €

Heures sur les 12 opérations dont
coordination : 139 h (hors temps
collectivités, Etat et prestataires)

Coût moyen par action : 3 150 €
Coût par participant inscrit : 98 €
(hors participants congrès des maires
de l'Isère)



Avec qui ?



Le Résilience Tour en 2022

Des actions participatives itinérantes “standardisées”



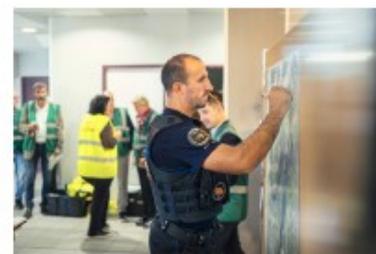
La cellule mobile d'appui aux entraînements et aux exercices de l'IRMa

Les parcours de sensibilisation et d'information territorialisés

Le théâtre-forum « Accords Mineurs pour Risques Majeurs »

Les balades d'interprétation des risques
Des déjeuners et cafés débats

Une boucle dans la boucle au service des pyrénéens avec des ateliers de sensibilisation aux



2 - Présentation par Valentin Forand des résultats du questionnaire de REX des actions autour du 13 octobre

>

Arkema Jarrie

Accident du 10/11/22

Boris VALLAT

**Chef du pôle Risques
technologiques**

**DREAL - Unité départementale de
l'Isère**



Rappel des faits

- **Quand ?**
Le jeudi 10 novembre 2022 à 8h45.
- **Quoi ?**
Incendie suivi de plusieurs explosions.
- **Où ?**
Atelier de conditionnement de chlorate de sodium.
- **Conséquences ?**
 - Déclenchement du POI puis du PPI ;
 - Mobilisation des pompiers Arkema, Vencorex, SDIS ;
 - Confinement du personnel et des populations dans un rayon d'un km ;
 - Pas de victim ;
 - Dommages matériels importants.



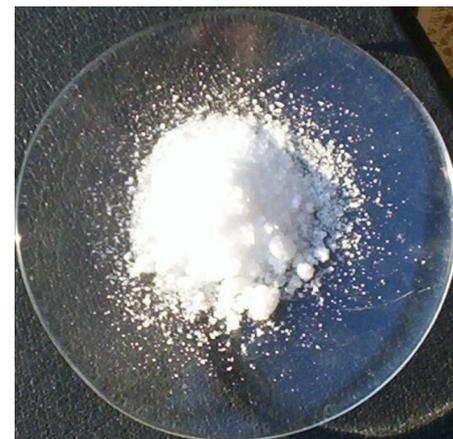
Présentation du site

- **Productions basées sur la chimie du chlore et de ses dérivés ;**
- **Fabrication d'intermédiaires chimiques utilisés dans l'industrie papetière ou la détergence : eau oxygénée, de l'eau de Javel, du chlorate et perchlorate de sodium, du chlore, de la soude, etc...**
- **D'autres dérivés chlorés permettant de fabriquer des silicones, des produits diélectriques et des fluides caloporteurs ;**
- **340 salariés ;**
- **SEVESO seuil haut ;**
- **Plan Opération interne / Plan Particulier d'Intervention ;**
- **Caserne de pompiers.**



L'unité impliquée

- Atelier de conditionnement de chlorates de sodium sec :
 - Fûts de 100 litres ;
 - Big bag d'une tonne ;
 - Alimentation de l'atelier de fabrication du perchlorate.
- Potentiels de dangers liés à la nature du produit : NaClO_3 ;



Comburant



**Dangereux pour
l'environnement**



Le déroulement de l'accident



- 8h32 : Heure estimée du départ l'incendie suivi de détonations ;
- 8h42 : Déclenchement de l'alerte POI ;
- 8h49 : Moyens mobiles d'intervention (Véhicule Mousse Extinction) en place ;
- 8h52 : Démarche de démarrage de pompes engagée par le service d'intervention incendie ;
- 8h58 : Ouverture du sprinklage au conditionnement chlorate ;
- 9h15 : Fin de la majeure partie de l'incendie (opérations de reconnaissance – extinction des feux résiduels) ;
- 9h19 : Déclenchement du PPI ;
- 9h25 : Poursuite de la mise en place des prélèvements dans l'atmosphère ;
- 10h20 : Levée du PPI ;

→ **Soudain et intense, mais rapidement maîtrisé**

La gestion de crise

- **Inspection des installations classées sur place au moment de l'accident ;**
- **Bonne gestion de l'évènement par l'exploitant via le POI ;**
- **Alerte rapide des autorités / des communes / des services d'intervention ;**
- **Entraide Vencorex et efficacité des différents moyens d'intervention / secours ;**
- **Réflexe de mise à l'abri :**
 - **Confinement du personnel et des écoles / blocage des routes ;**
 - **Ordre de confinement des populations sur 1 km.**
- **Communiqué de presse 1h après le début de l'accident (Arkema – préfecture) ;**
- **Mesure dans l'air – aide à la décision ;**
- **Fr Alert pas encore opérationnel.**

Conséquences humaines et environnementales

- Heureusement pas de victime, quelques personnes choquées / acouphène ;
- 3,9 tonnes de chlorate « perdues » dans l'accident ;
- Confinement des eaux d'extinction d'incendie sur la plateforme :
 - Pas de pollution accidentelle des eaux de surface (Romanche) ;
 - Valeurs limites des rejets aqueux conformes sur la journée.
- Les recherches des produits de décomposition (fumées d'incendie) dans l'air par canister n'ont pas montré d'impact probant dans le voisinage du site (quelques traces de produits de dégradation de polyéthylène et polypropylène).
- Pas de fibre d'amiante en suspension mise en évidence.

Dégâts matériels

- Dégâts circonscrits au bâtiment abritant les 2 lignes de conditionnement ;
- Conséquences économiques : estimées entre 3 et 5 millions €
 - Nettoyages, reconstruction, perte d'exploitation



Que s'est il passé ?

- **Plusieurs enquêtes réalisées ou en cours**
 - Une enquête judiciaire confirmant la cause accidentelle (11/11/2022) ;
 - Une enquête technique réalisée par Arkema (15/11 - en cours) ;
 - Une inspection réglementaire post-accident réalisée par la DREAL (18/11) ;
 - Une enquête technique réalisée par le Bureau Enquête Accident du MTE (23/11 – en cours) ;
- **L'origine du feu**
 - Feu d'origine électrique à proximité des trémies de remplissage ;
- **La cause de sa propagation rapide (suppositions)**
 - Présence de NaCl_3 (comburant) favorisant la propagations ;
 - Feu attisé par la rupture d'un flexible d'air comprimé.
- **Cause des explosions (big bags présents sur la ligne) – en cours d'expertise**

Les suites

- Une inspection post accident qui n'a pas d'écart majeur à la réglementation des installations classées (18/11);
- Attente des résultats de l'enquête technique du BEA / Arkema afin de connaître les causes profondes de l'accident ;
- Remise en service de l'unité accidentée conditionnée à la révision de l'étude de dangers – pas de visibilité

BILAN

- **Un accident considéré comme majeur compte tenu des dommages > 2 millions d'€**
- **Pas de victimes / pas de conséquences pour le voisinage et l'environnement**
- **Des mesures techniques / organisationnelles efficaces qui ont permis de maîtriser rapidement l'accident**
- **Accident marquant / impressionnant --> impact médiatique fort**

Isère

Explosion à l'usine chimique d'Arkema, habitants confinés : retour sur ce qu'il s'est passé



SOCIÉTÉ

Incendie et explosions à Arkema Jarrie : les différents plans d'intervention ont "bien fonctionné"



LCI

Isère : explosions et incendie sur le site Seveso d'Arkema, pas de risque chimique

La rédaction de TF1info
Publié le 10 novembre 2022 à 11h06



Accueil > Société > Faits divers

Explosions et incendie dans une usine chimique de l'Isère, la situation maîtrisée

Des explosions ont été entendues ce jeudi 10 novembre 2022 dans l'enceinte de l'usine Arkema de Jarrie (Isère). Un incendie s'est également déclaré. Mais la situation est sous contrôle.



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

CSS du Sud Grenoblois

- CSS créée par AP du 9 janvier 2014 (modifié en 2021)
- Composition :
 - Président : le préfet ou son représentant (Secrétaire Générale)
 - 5 collèges : État, collectivités, exploitants, riverains, salariés
 - Personnes qualifiées
- Rôle de la commission :
 - Suivre l'activité de certaines installations classées
 - Promouvoir pour ces installations l'information du public
 - Créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées
 - Avis sur l'élaboration des PPRT
- Fonctionnement :
 - Réunion au moins une fois par an et plus sur demande
 - Secrétariat assuré par DREAL + prestataire

Ce qu'on observe

- Un dispositif qui s'essouffle ;
 - Un dispositif moins attractif depuis l'approbation des PPRT ;
 - Peu de représentants de riverains ;
 - Une sorte « d'Entre soi » - liste des participants fermée ;
 - Format trop long (Bilan HSE de tous les exploitants) - ordre du jour à retravailler.
- La dernière CSS du sud grenoblois réunie sur le site Framatome Jarrie le 10 octobre 2022.

Comment faire mieux ?

Réflexions

- Des ordres du jour plus restreints et centrés sur l'actualité / une seule thématique ?
- Une réunion CSS limitée à un site ;
- Possibilité d'élargir les invitations aux riverains / scolaires ;
- Filmer la tenue de la commission et la mettre à disposition sur le site de la DREAL (ou autre site?) ;
- Associer la tenue de la CSS à une visite sur le site industriel ;
- Associer le S3PY à la tenue des commissions.

5 - Présentation des objectifs et du planning de la campagne régionale Les bons réflexes Automne 2023

Rappels réglementaires : Principes

Article L.125-2 du code de l'environnement : Droit des citoyens à une information sur les risques technologiques

Exploitants concernés

Article R.741-18 du code de la sécurité intérieure : Établissements soumis à la réalisation d'un PPI

(Article R.741-30) :

Le préfet fait établir :

> **Une brochure** (*Nature du risque, mesures prévues pour alerter, protéger et secourir*)

> **Des affiches** (*consignes de sécurité à adopter*).

> **Distribution aux populations** situées dans la zone d'application du PPI + **mise à disposition par voie électronique**

Mise à jour/diffusion des brochures minimum **tous les 5 ans**
Édition et distribution des documents d'informations **aux frais de l'exploitant.**

5 - Présentation des objectifs et du planning de la campagne régionale Les bons réflexes Automne 2023

Une expérience régionale de plus de 20 ans

La campagne 2018 pilotée par le SPPPY, avec SPIRAL et APORA

Une campagne d'envergure unique en France

De nouveaux principes : une campagne sur 5 ans, un nouveau site internet, une présence sur les réseaux sociaux, la création d'un label, un temps fort annuel, de nombreuses actions complémentaires et non réglementaires...



5 - Présentation des objectifs et du planning de la campagne régionale Les bons réflexes Automne 2023

> Principe d'une campagne régionale validée ; tous les préfets de la région informés en septembre 2022 (plus de 130 établissements, plus de 660 communes)

> Contexte et enjeux

Périmètre :

Rayon PPI CNPE à 20 km : 663 communes concernées contre 410 en 2018, dont 310 que par risque nucléaire / 500 000 habitants supplémentaires

Évolution des moyens d'alerte :

Déploiement de [FR-Alert](#) : opérationnel depuis juin 2022 – remettre à jour tous les supports concernant les moyens d'alerte

Évolutions réglementaires :

Pas de modification des textes : brochure papier maintenue

Hausse des coûts (*papier/impression/énergie/transport*) :

Adapter format/caractéristiques des brochures (*nb de pages ? grammage ? ...*)

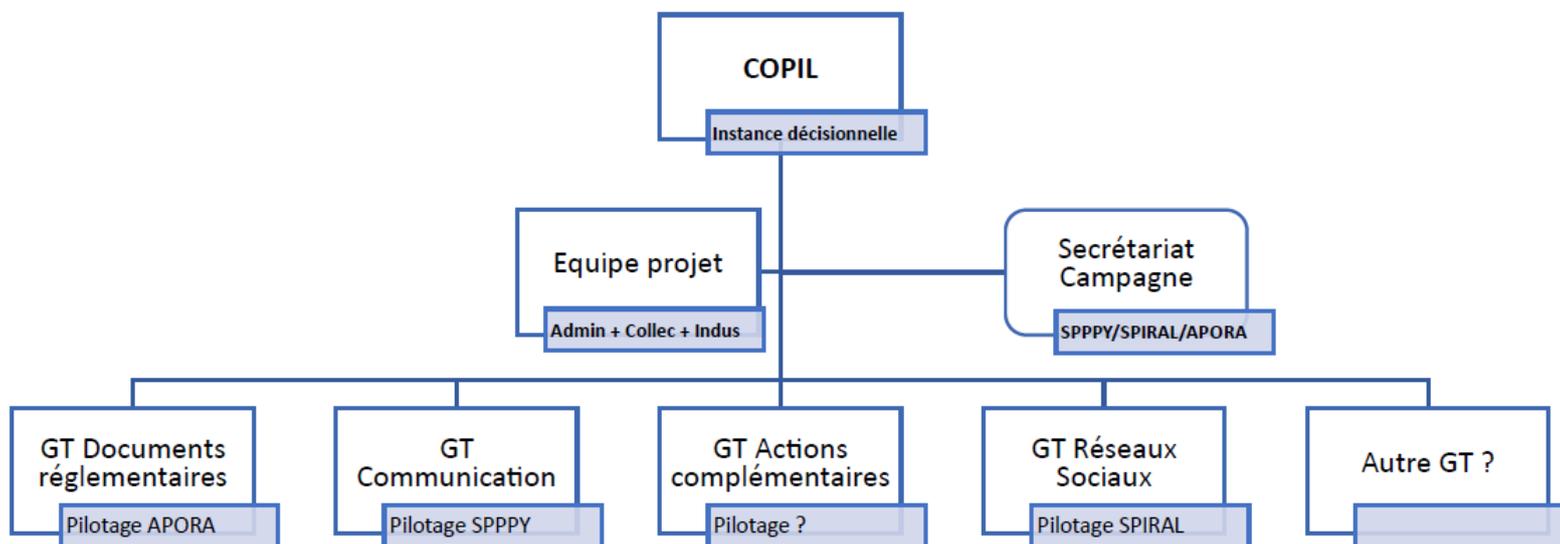
5 - Présentation des objectifs et du planning de la campagne régionale Les bons réflexes Automne 2023

- > Principe d'avoir recours à un cabinet de communication validé

- > Réflexions en cours sur :
 - la stratégie de communication 2023
 - la charte graphique 2023
 - la simplification des brochures tout en restant conforme à la loi
 - la distribution sur le périmètre PPI ou toute la commune
 - le maintien du magnet
 - le mode de distribution des brochures
 - le lien avec les risques naturels
 - les actions complémentaires possibles

5 - Présentation des objectifs et du planning de la campagne régionale Les bons réflexes Automne 2023

Organisation mise en place



Prochaines échéances :

GT documents réglementaires : 21 février 2023 14 h

COFIL Les bons réflexes : 6 mars 14 h DREAL Lyon (possibilité visio)

6 – Quel programme d'actions pour la commission Risques majeurs en 2023 ?

- > Création de la lettre n°2 de l'inspection (cf diapo suivante)
- > Implication forte dans la campagne Les Bons réflexes 2023
- > Programme d'Actions dans le cadre du plan d'actions Tous résilients
 - Que reconduit-on suite à la première édition ?
 - De nouvelles idées ?
 - Tour de table
 -
- > le programme sera présenté à la plénière du SPPPY

2 – Lettre sur les actions de l'inspection des installations classées

Objectifs de la lettre : Favoriser l'information et la communication sur les métiers de l'inspection. Pallier à la carence d'information du public mise en exergue suite à des accidents récents tels que Lubrizol par exemple. Lutter contre la connotation négative. Communication sur l'action, l'utilité et l'efficacité.

Cible : Grand public par l'intermédiaire des communes et associations.

Deuxième numéro objectif

Juin 2023 – Quelles thématiques ?

Orientations stratégiques de l'inspection

2023 2027 ? REX Accident Arkema ? Campagne

réflexes 2023 ? Autres idées ?



7 - Conclusion

>

Merci de votre attention